

**MAIRIE DE BOUSSENS**  
**31360**  
**HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Date de convocation :**  
**28/01/2022**

L'an deux mille vingt deux et le 10 février à 19h00 le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de Monsieur SANS Christian, Maire.

**Nombre de conseillers**  
**en exercice : 15**

**Présents :** M.SANS (Proc.), Mme GERARD, M.RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. AMOUROUX, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA .

**Absent excusé :** M. LIVOTI (Proc. M. SANS)

Monsieur EVIN Franck a été élu secrétaire.

**D.C.M : N° 2 -9**

**Travaux électricité et plomberie hors marché à bon de commande**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de plusieurs logements locatifs qui nécessitent des travaux d'entretien. Il s'agit de travaux qui ne sont pas prévus dans le marché à bons de commande mais qui seront réalisés par la société ERD, titulaire de ce marché :

- N° 8 chemin du bois : installation d'un chauffage par pompe à chaleur, réversible, pour un montant de 5202,00 euros HT, en remplacement d'un poêle à gaz ancien et énergivore, financé par le locataire.
- N° 3 rue des acacias : remplacement des convecteurs électriques par des panneaux rayonnants, remplacement de la hotte aspirante, de l'antenne ... pour un montant de 2088,20 euros HT.
- N° 3 rue des acacias : remplacement de la crédence à la cuisine par une structure en faïence, pour un montant de 527,00 euros HT.

Monsieur le Maire demande au CM de se prononcer.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**D E C I D E à l'unanimité des membres présents,**

- de confier ces travaux d'entretien à l'entreprise ERD d'Eaunes (31) pour un montant total H.T de **SEPT MILLE HUIT CENT DIX SEPT EUROS VINGT CENTS (7817 € 20) ;**
- d'imputer la dépense à l'article 615228 du Budget Communal 2022.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le **15.02.2022**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 14 Février 2022

Le Maire,

